

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 18 du 27 avril 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant l'organisation et le fonctionnement du comité de sanction institué par l'article R. 2339-3 du code de la défense.

Du 6 avril 2017

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ fixant l'organisation et le fonctionnement du comité de sanction institué par l'article R. 2339-3 du code de la défense.

Du 6 avril 2017

NOR D E F D 1 7 0 9 2 4 3 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 107.1.3

Référence de publication : JO n° 90 du 15 avril 2017, texte n° 11 ; signalé au BOC 18/2017.

JO n° 90 du 15 avril 2017, texte n° 11